

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} Décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 004-715/08/BC

■ Marché n° 05/110 prolongement de la ligne 1 du métro entre La Timone et la Fourragère - Marché de Génie Civil passé avec la société CAMPENON BERNARD TP - Approbation de l'avenant de transfert au bénéfice de la société DODIN CAMPENON BERNARD

DAJ 08/1940/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu avec la société CAMPENON BERNARD TP le marché :

n° 05/110 – Prolongement de la ligne 1 du métro entre La Timone et la Fourragère – Marché de génie civil

Par décision de l'associé unique du 30 mai 2008 la société DODIN a approuvé la fusion par voie d'absorption et la dissolution sans liquidation de la société CAMPENON BERNARD TP avec effet rétroactif au 01 janvier 2008

Suite à cette fusion absorption, la société DODIN a changé sa dénomination sociale en DODIN CAMPENON BERNARD.

Il convient donc de transférer le marché cité ci-dessus à la société DODIN CAMPENON BERNARD afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver l'avenant de transfert de ce marché.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La fusion absorption par la société DODIN de la société CAMPENON BERNARD TP
- Le changement de dénomination sociale de la société DODIN devenue DODIN CAMPENON BERNARD
- La nécessité d'assurer la continuité du marché en cours d'une part et de payer les prestations à la société d'autre part.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant de transfert joint en annexe du marché :

n° 05/110 – Prolongement de la ligne 1 du métro entre La Timone et la Fourragère – Marché de génie civil

aux termes desquels la société DODIN CAMPENON BERNARD se substitue à la société CAMPENON BERNARD TP dans tous les droits et obligations du marché précité.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ledit avenant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué de la Commission
Ressources Humaines, Moyens
Généraux et Juridiques

Bernard MOREL

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI